

11
RENÉ PUAUX

duplicité

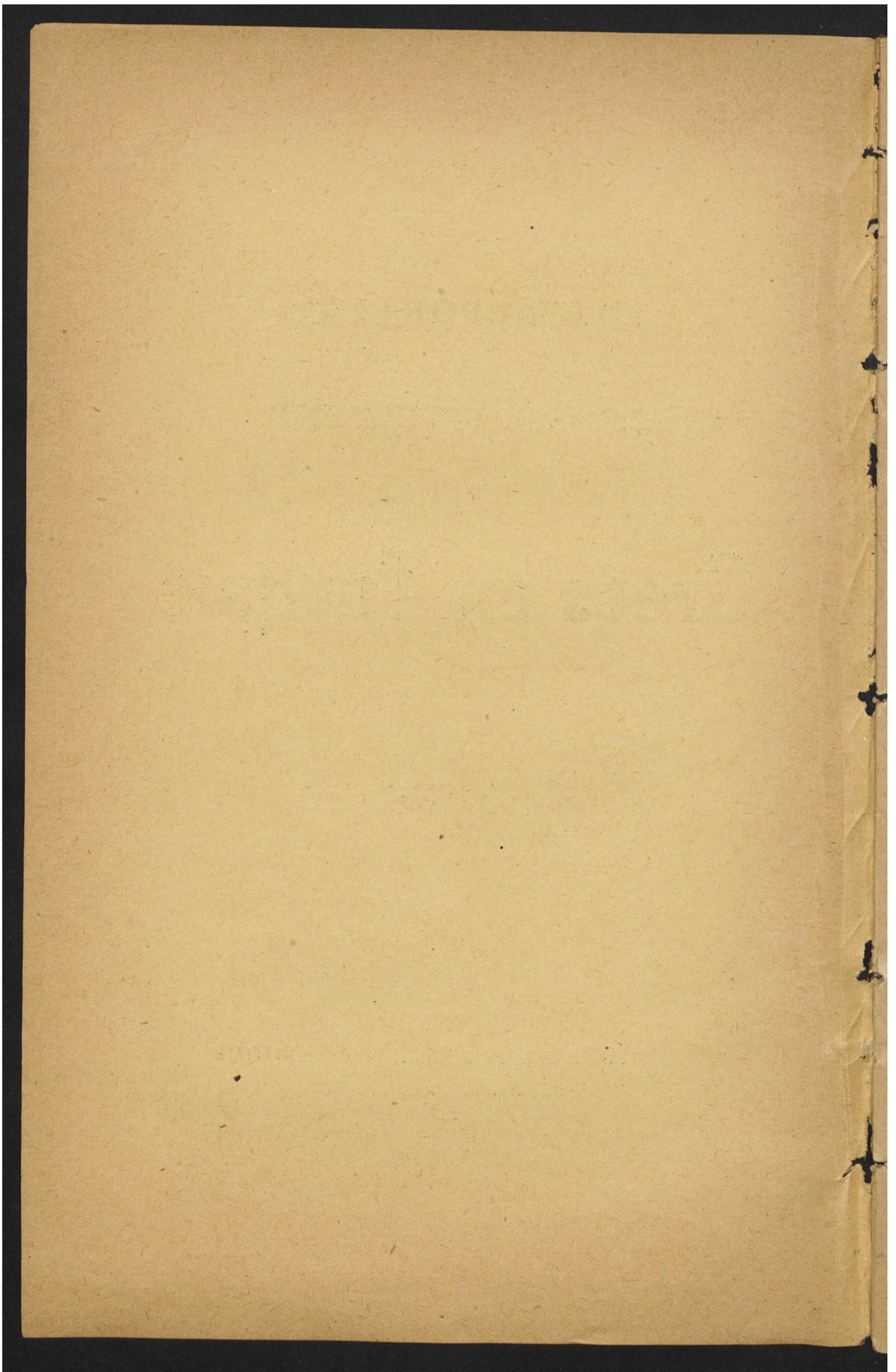
LA DÉPORTATION
ET
LE RAPATRIEMENT
DES
 Grecs en Turquie



PARIS
ÉDITIONS DU BULLETIN HELLÉNIQUE
25, Rue de Bassano, 25

—
1919

*June 11, 1920
Bureau
P.P.*



RENÉ PUAUX

LA DÉPORTATION

ET

LE RAPATRIEMENT

DES

Grecs en Turquie



PARIS

ÉDITIONS DU BULLETIN HELLÉNIQUE

25, Rue de Bassano, 25

—
1919

H 801.1.9

La déportation et le rapatriement des Grecs en Turquie.

Lord Bryce, l'homme d'État anglais bien connu, disait récemment que l'extermination des Arméniens, depuis 1914, était la plus horrible page d'une histoire pourtant déjà trop riche en horreurs. Le sort des Arméniens, depuis l'intérêt justifié que les hommes politiques, les écrivains et tous les gens de cœur d'Occident lui ont manifesté, est de notoriété publique. Les Turcs poursuivent la destruction de cette race chrétienne avec une sauvagerie qui ne s'est point modifiée, que ce soit Abdul-Hamid le sultan rouge, ou les Jeunes-Turcs, prétendus révolutionnaires libéraux, qui aient le pouvoir.

Les supplices infligés aux autres populations chrétiennes de Turquie, c'est-à-dire aux Grecs orthodoxes, peuvent évidemment, par comparaison, sembler moindres. Aussi, l'opinion publique française en a-t-elle été moins avertie. Mais le tableau que nous dressons ci-dessous de ce long et persistant martyre montrera que les procédés à l'égard des Grecs furent les mêmes qu'à l'égard des Arméniens et que la politique ottomane est partout la même.

Notre documentation s'appuie sur les documents officiels du patriarcat œcuménique de Constantinople et sur le rapport de la Commission centrale de secours aux déportés grecs siégeant également à Constantinople.

Les persécutions et déportations.

Le sort des chrétiens en Turquie a toujours été lamentable. L'Europe n'a pas cessé d'y prêter attention et de tenter d'y apporter un soulagement. Un auteur qui voulut, en 1904, codifier tous les firmans, protocoles, traités, conventions, notes, circulaires, etc., ayant trait à la protection des chrétiens en Turquie dut y consacrer un volume de 645 pages, grand in-8° (1). De cet énorme ouvrage il se dégage une leçon : toutes les réformes que l'Europe a essayé d'imposer à la Turquie sont restées lettre morte. La Sublime Porte signait mais n'exécutait pas. Les chrétiens étaient, à ses yeux, des esclaves vis-à-vis desquels on n'était tenu à aucun ménagement et le peuple turc était incapable de transformer ni sa mentalité, ni ses habitudes. La révolution Jeune-Turque de 1908 a déçu les meilleurs amis de la Turquie dans leurs espérances. Le pouvoir a changé de mains, mais les procédés sont restés les mêmes. La Jeune-Turquie s'est même révélée encore plus féroce ment hostile aux éléments non musulmans que sa devancière. Ceux qui avaient renversé l'ancien régime au nom de la liberté, de la justice et de la fraternité étaient, au fond, les avocats du nationalisme le plus exclusif, allant jusqu'à la suppression des éléments hétérogènes de l'Empire, les chrétiens arméniens et grecs.

Malgré les épreuves qu'il avait traversées depuis la prise de Constantinople en 1453, l'hellénisme était resté la force intellectuelle dominante de l'Empire ottoman. Laisse libre de se développer, l'hellénisme, vivace, entreprenant, actif et d'une culture très avancée, menaçait de prendre la direction des affaires dans un pays de

(1) *Les réformes et la protection des chrétiens en Turquie (1673-1904)* par A. Schopell. Paris 1904.

civilisation arriérée, stagnante, où la paresse s'alliait à la dépravation des mœurs politiques. Cette influence grecque si redoutable, les Jeunes-Turcs voulurent la combattre à l'exemple de leurs prédécesseurs.

Ils commencèrent par créer dans toute la Turquie une atmosphère de haine et de mépris pour tout ce qui était grec, et cette politique eut pour corollaires immédiats la violation des dispositions ecclésiastiques et scolaires du statut du patriarcat œcuménique, des infractions à la loi électorale qui fut interprétée et appliquée de la manière la plus arbitraire, la perception de taxes illégales, la distribution d'armes à la population musulmane et la formation de bandes armées, l'organisation d'un prosélytisme religieux d'une activité et d'une sauvagerie inouïes, l'application d'un blocus commercial implacable et la défense faite officiellement aux Turcs de tenir leurs engagements envers les chrétiens.

La guerre balkanique, qui éclata peu après, fournit aux Jeunes-Turcs, ou plutôt aux Turcs en général, l'occasion d'étendre encore la persécution. Des compagnies de volontaires Lazes, Circassiens et Arabes dévastèrent la Thrace orientale et les exactions tarirent les dernières ressources des Grecs de Turquie. A partir de 1914, une nouvelle calamité venait s'abattre sur eux : le Gouvernement turc, appliquant un plan longuement mûri, inaugura la déportation en masse des populations grecques de la Thrace et du littoral de l'Asie Mineure. On évalue à 284.172 le nombre des victimes de ce premier exode au cours duquel les meurtres, les viols, les incendies, le pillage des fortunes mobilières ou immobilières devinrent des incidents quotidiens.

Le mal fut porté à son comble par la guerre européenne qui vint bouleverser et parfois ruiner de fond en comble la plupart des provinces grecques. Il faut renoncer à décrire avec quelque exactitude tout ce que subirent les Grecs chassés de leurs foyers. Dispersés dans des

agglomérations purement turques, dépouillés des faibles secours que le patriarcat leur faisait parvenir, privés d'églises, de prêtres et de toutes les consolations de la religion, ces malheureux ne pouvaient garder quelque espoir de prolonger leur misérable existence qu'en embrassant l'islamisme. Une population de 490.063 âmes errant dans les montagnes, les plaines et les villages de l'Anatolie succomba en majeure partie à la faim, au froid et aux privations.

Le patriarcat a dressé le tableau détaillé, diocèse par diocèse, avec le nom des victimes, le chiffre des propriétés spoliées ou détruites, des persécutions turques contre les chrétiens orthodoxes. On n'en peut reproduire que les totaux, car dans leur lamentable monotonie, ces énumérations sont fastidieuses.

Statistique générale des populations grecques expulsées.

I. — DIOCÈSES DE THRACE

DIOCÈSES	APRÈS la guerre BALKANIQUE 1913	PENDANT la guerre EUROPÉENNE 1914-1918	TOTAUX
Andrinople.....	17.334	»	17.334
Enos.....	1.457	3.625	5.082
Viza.....	20.677	8.106	28.783
Ghano-Chora.....	7.018	»	7.018
Derkos.....	13.542	»	13.542
Demotika.....	13.148	5.368	18.516
Heracée.....	29.081	22.688	51.769
Gallipoli.....	»	32.825	32.825
Myriophyto.....	»	4.060	4.060
Kirk-Kilissé.....	3.500	11.493	14.993
Silivri.....	2.960	»	2.960
Sozoupolis.....	7.850	»	7.850
Tchorlou.....	13.715	»	13.715
	130.282	88.165	218.447

II. — DIOCÈSES D'ASIE MINEURE

DIOCÈSES	APRÈS la guerre BALKANIQUE	PENDANT la guerre EUROPÉENNE	TOTAUX
Ephèse.....	49.695	8.239	57.934
Hélioupolis.....	»	9.842	9.842
Tchesmé.....	60.496	»	60.496
Smyrne.....	9.250	»	9.250
Aivaly.....	5.657	20.730	26.387
Moshonissia.....	»	6.000	6.000
Philadelphie.....	»	1.959	1.959
Cyzique.....	8.628	7.519	16.147
Anéon.....	»	13.813	13.813
Dardanelles.....	19.055	6.520	25.575
Nicomédie.....	444	8.446	8.890
Pissidie.....	665	6.395	7.060
Marmara.....	»	29.600	29.600
Brousse.....	»	12.076	12.076
Rhodes.....	»	376	376
Tarsous et Adana....	»	3.650	3.650
Chalcédoine.....	»	9.394	9.394
	153.890	144.559	298.449

III. — DIOCÈSES DU PONT

DIOCÈSES	APRÈS la guerre BALKANIQUE	PENDANT la guerre EUROPÉENNE	TOTAUX
Castambol.....	»	27.216	27.216
Amassia.....	»	89.370	89.370
Kolonia.....	»	19.938	19.938
Rhodopolis.....	»	17.479	17.479
Trébizonde.....	»	38.434	38.434
Chaldie.....	»	64.582	64.582
		257.019	257.019

RÉCAPITULATION DE LA STATISTIQUE GÉNÉRALE

DIOCÈSES	APRÈS la guerre BALKANIQUE	PENDANT la guerre EUROPÉENNE	TOTAUX
Thrace.....	130.282	88.485	218.447
Asie Mineure.....	153.890	144.559	298.449
Pont.....	»	257.019	257.019
	284.172	490.063	773.915

Quand on étudie le détail de ces tableaux statistiques et qu'on se reporte aux documents justificatifs publiés par le patriarcat, on remarque qu'en ce qui concerne les diocèses de Thrace, l'occupation temporaire de cette région par les Bulgares n'est pas étrangère à une partie des atrocités commises et des dommages subis. On peut lire, dans bien des cas, des dépositions dans ce genre :

Kara-Aghatch. Lors de la réoccupation, ce bourg a beaucoup souffert tant du fait des Turcs avançant, que des Bulgares battant en retraite. Le dernier jour, ceux-ci arrêtaient 45 habitants, les ligotèrent deux par deux et les noyèrent dans la Maritza. Un seul put se sauver, le nommé Pandéli, originaire de Kiyik.

Tcheurek-Keuy... Des femmes et des jeunes filles furent outragées et 25 paysans furent jetés dans la Maritza par les Bulgares en retraite.

La réoccupation de la région par les Turcs fut l'occasion de nouvelles exactions. On signale qu'à Kirk-Kilissé on jetait dans les maisons grecques des manifestes dont voici le texte :

« Ou vous vous en irez d'ici, ou nous vous massacrons tous. Il faut qu'au bout d'une semaine nous n'aperce-

vions plus aucun de vous. Si à notre retour, nous vous retrouvons ici, il vous arrivera malheur. Il faut que vous compreniez cela. » Ces proclamations portaient comme insigne le croissant avec l'inscription : *Padichahim tchok yacha* (Vive notre Sultan), et étaient signées : le Président du Comité.

La seule région où il serait injuste de rendre les Turcs responsables de l'expulsion en masse des populations chrétiennes est celle de la presqu'île de Gallipoli où la guerre fit rage, mais le Gouvernement ottoman ne prit aucune mesure pour assurer la subsistance des déportés et la conservation de leurs biens abandonnés.

Si l'on fait maintenant un tableau des populations chrétiennes de Thrace telles qu'elles existaient avant 1913 et telles que les persécutions et déportations les ont réduites on arrive aux chiffres suivants :

DIOCÈSES	AVANT les PERSÉCUTIONS	CHIFFRE des DÉPORTÉS	POPULATION RESTANTE
Andrinople.....	51.196	17.334	33.862
Enos.....	10.057	5.082	4.975
Viza.....	28.783	28.783	»
Ghano-Chora.....	14.861	7.018	7.843
Derkos.....	25.937	13.542	12.395
Demotika.....	51.136	18.516	32.620
Heraclée.....	74.036	51.769	22.267
Gallipoli.....	32.825	32.825	»
Myriophyto.....	17.594	4.060	13.534
Kirk-Kilissé.....	25.427	14.993	10.434
Silivri.....	13.878	2.960	10.918
Sozoupolis.....	11.250	7.850	3.400
Tchorlou.....	16.735	13.715	3.020
	373.715	218.447	155.268

Ainsi, près des deux tiers de la population grecque de Thrace a été chassée de ses foyers d'abord par les Bulgares, puis par les Turcs.

Nous avons omis de ce tableau la population grecque de Constantinople qui se chiffre par plus de 200.000. Elle n'a pas subi, du fait de la guerre et des persécutions, de changement notable étant trop directement mêlée à la vie de la capitale, son ancienne capitale.

Dans les chiffres de la population grecque de Constantinople on compte, généralement, celle de la banlieue jusqu'à Tchatadja. C'est cette population de la banlieue qu'il faut ajouter pour arriver au total de 393.515 fourni par la statistique du patriarcat de 1912 pour la Thrace.

Il n'est pas nécessaire de surcharger cette brève étude de tableaux statistiques. En ce qui concerne les victimes des déportations dans les diocèses d'Asie Mineure, la proportion est sensiblement égale à celle des diocèses de Thrace. Il faut noter que certains diocèses comme ceux de Tschesmé, d'Aivali, de Moshonissia, par exemple, ont été complètement vidés de leurs habitants chrétiens. Dans d'autres, évidemment, comme à Smyrne où la population grecque se chiffre par centaines de mille, la proportion est relativement faible.

Mais le total des déportés, qui approche de 300.000, est suffisamment concluant. Non moins éprouvée a été la région du Pont-Euxin avec 257.019 victimes.

On sait aujourd'hui, et les documents saisis l'ont amplement prouvé, que le mouvement anti-chrétien fut organisé de propos délibéré par le Gouvernement ottoman. Il suffit de citer cet extrait d'un ordre secret

de Talaat bey, ministre de l'Intérieur, en date du 14 mai 1914 :

« Il est urgent, pour des raisons politiques, que les Grecs habitant les côtes de l'Asie Mineure soient obligés d'évacuer leurs villages pour s'installer dans les vilayets d'Erzeroum et de Chaldée.

« S'ils refusaient à se transporter aux endroits désignés, il vous plaira de donner des instructions verbales à nos frères musulmans, afin d'obliger les Grecs, par des excès de toute sorte, à s'expatrier eux-mêmes de leur propre gré.

« N'oubliez pas d'obtenir, dans ce cas, de ces émigrés des certificats constatant qu'ils quittent leurs foyers de leur propre initiative. »

Les défenseurs et amis de la Turquie, s'il s'en trouve encore quelques-uns, plaident que cette infamie qu'ils ne peuvent nier, incombe aux dirigeants Jeunes-Turcs, amis de l'Allemagne, les Enver, Talaat, Djavid, mais que la Turquie nouvelle, telle qu'elle est née de la défaite, ne rêve que conciliation et fraternité. Au nom de ces bonnes dispositions on demande l'oubli intégral même de son si proche passé et, comme corollaire, le maintien de la souveraineté ottomane sur ces territoires peuplés de chrétiens. Que les déportés reviennent, qu'ils reprennent leur foyer et leur tâche. Ils seront accueillis comme des frères et, sous le régime libéral d'une nouvelle Turquie régénérée, ils n'auront plus rien à redouter.

L'on demeure sceptique devant de telles promesses, car les précédents sont malheureusement là pour inviter au doute.

Le 5 août 1895, M. Paul Cambon, ambassadeur de France à Constantinople, télégraphiait à M. Hanotaux, ministre des Affaires étrangères, au sujet des réformes

que la France, l'Angleterre et la Russie demandaient à la Turquie d'appliquer en Arménie.

« La réponse de la Porte aurait pu être formulée ainsi : « Vous nous avez parlé de réformes administratives, financières, judiciaires. Tout cela est dans les lois. Nous ne vous promettons pas de les appliquer plus que par le passé; nous veillerons même à ce qu'elles ne le soient pas sur certains points; mais il doit vous suffire que cela soit inscrit au *Recueil des lois*. Vous nous avez parlé d'excès, de vexations dont les chrétiens seraient victimes; mais vous savez bien, cependant, que tous les actes répréhensibles sont défendus et punis par la loi. »

Le 30 avril 1895, M. Paul Cambon disait déjà : « L'application sincère des réformes paraît être au-dessus des forces de la Turquie et contraire à toutes ses traditions. »

Dans le mémorandum des grandes puissances il était dit, à l'article 4 :

« Tous les Arméniens, à quelque religion qu'ils appartiennent, qui auraient été exilés sans jugement, soit hors du territoire de l'Empire ottoman, soit hors des provinces qu'ils habitaient ou qui auraient été forcés d'émigrer à l'étranger, poussés par la misère ou la crainte des événements, sans y avoir pris une part criminelle, pourront rentrer en Turquie ou dans les provinces qu'ils avaient dû quitter, sans être inquiétés par les autorités. Ils rentreront en possession des biens qu'ils possédaient avant de quitter le pays. »

A cette demande, la Porte répondit, le 3 juin 1895 :

« S. M. I. le Sultan autorisera le retour de ceux dont on (les grandes puissances) dit qu'ils avaient été expulsés et éloignés de leurs pays ou qui avaient déjà

émigré en pays étranger, après que leur identité, leur nationalité et leur conduite auront été examinées et qui, en pareil cas, fourniront des garanties de leur bonne conduite à venir (*sic*).

« D'un autre côté, comme les droits de propriété de tout sujet du Gouvernement impérial sont garantis par la loi, on ne voit pas la raison de la demande de la restitution de leurs immeubles aux individus susmentionnés. »

C'est cette réponse d'une audacieuse hypocrisie que M. Paul Cambon stigmatisait dans son télégramme du 5 août 1895.

Le 20 octobre 1895 paraissait l'ordre grand-viziriel annonçant les réformes qui allaient assurer la sécurité et la prospérité des Arméniens.

« Il est inutile d'expliquer, disait le grand-vizir, et de répéter que le résumé des hautes idées de Sa Majesté impériale, notre bienfaiteur, est l'augmentation de la prospérité et l'obtention d'une situation heureuse pour ses États et pour tous ses sujets. »

Et toutes ces belles promesses n'ont pas empêché le martyr renouvelé des Arméniens.

En 1895, il est vrai, la Turquie n'était pas une nation vaincue, dans l'obligation d'accepter la loi qu'on lui imposait. Elle cédait, pour la forme, aux grandes puissances, mais en escomptant les rivalités desdites grandes puissances pour n'être jamais contrainte, de façon violente, de tenir ses promesses.

La situation est aujourd'hui, semble-t-il, différente. La Turquie ne peut plus jouer la carte russe contre la carte anglaise, ou la carte française contre la carte allemande. L'Entente, comme son nom devrait le faire supposer, a un programme commun et ne se laissera plus bernier. La Turquie, convaincue de cette unanimité, sent que l'heure des réformes profondes

et efficaces a sonné. Elle est de bonne foi en abjurant ses anciens errements. Elle est sincère en garantissant l'égalité de tous.

Les faits malheureusement démentent cette version optimiste. La Turquie est, aujourd'hui comme hier, incapable de tenir ses promesses parce qu'elle est incapable de le faire, ataviquement, physiquement et moralement.

La réponse remise, le 25 juin 1919, par M. Clemenceau au nom de la Conférence de la Paix à Damad Ferid Pacha, chef de la délégation ottomane, résume de façon définitive la leçon de l'histoire à ce sujet :

« Le conseil est désireux de ne pas entamer des controverses inutiles ni de causer une peine superflue à Votre Excellence et aux délégués qui l'accompagnent. Il est bien disposé envers le peuple turc, dont il admire les excellentes qualités. Mais il ne peut compter au nombre de ces qualités l'aptitude à gouverner des races étrangères. L'expérience a été trop souvent et trop longtemps répétée pour qu'on ait le moindre doute quant au résultat. L'Histoire nous rapporte de nombreux succès turcs et aussi de nombreux revers turcs; nations conquises et nations affranchies. Le mémorandum lui-même fait allusion à des diminutions apportées à des territoires qui étaient récemment encore sous la souveraineté ottomane.

« Cependant, dans tous ces changements, on ne trouve pas un seul cas, en Europe, en Asie, ni en Afrique, où l'établissement de la domination turque sur un pays n'ait été suivie d'une diminution de sa prospérité matérielle et d'un abaissement de son niveau de culture; et il n'existe pas non plus de cas où le retrait de la domination turque n'ait pas été suivi d'un accroissement de prospérité matérielle et d'une élévation du niveau de culture.

« Que ce soit parmi les chrétiens d'Europe ou parmi les mahométans de Syrie, d'Arabie et d'Afrique, le Turc n'a fait qu'apporter la destruction partout où il a vaincu; jamais il ne s'est montré capable de développer dans la paix ce qu'il avait gagné par la guerre. Ce n'est pas dans ce sens que ses talents s'exercent. »

Quand Damad Ferid pacha recevait cette sévère et juste réponse, la Turquie avait encore une certaine humilité, gage apparent de ses remords. Mais elle n'a pu garder longtemps cette attitude correcte. Elle s'attardait à un exemplaire châtiment et courbait l'échine. Le châtiment a tardé à venir. Le sort de la Turquie est devenu le sujet de discussions académiques auxquelles les publicistes, les financiers, les politiciens ont pris part avec tout l'éclat de leur imagination ou toute l'ardeur de leurs intérêts. Les diplomates y ont trouvé un champ clos pour leurs rivalités professionnelles. On a vu certains d'entre eux oublier que la Turquie était pays ennemi et combler de prévenances son Gouvernement pour ne pas se laisser distancer, dans ses bonnes grâces, par le représentant d'une puissance amie mais sensée rivale. *Le New-York Herald* annonçait au mois d'octobre, comme la chose la plus normale du monde, qu'un M. Louis Niox, fils du général directeur du musée des Invalides, représentait à Constantinople une Société française pour vendre à la Turquie des équipements militaires et qu'un Américain, M. H.-B. Dean, agent de la même Société, négociait à Paris l'achat des stocks américains dans ce but.

Il n'est pas étonnant que, devant un tel spectacle, les Turcs en aient rapidement saisi la signification politique. Une fois de plus, la morale européenne s'évanouissait à la chaleur du foyer d'intrigues orientales. Les intérêts divergents des puissances et les rivalités

financières et commerciales de leurs nationaux faisaient passer les crimes turcs au second plan. Pour des contrats, des concessions, des faveurs économiques, on oubliait l'effroyable martyrologe des populations chrétiennes de Turquie. Les politiciens ottomans pouvaient relever la tête. On vit Mustafa Kemal pacha lever l'étendard du nationalisme le plus fier. Il pouvait accuser le cabinet de Constantinople d'avoir trahi les intérêts de la Turquie en plaidant coupable devant la Conférence de Paris et en sollicitant le pardon. Par quelle aberration ces ministres du Sultan n'avaient-ils pas prévu que l'Europe, divisée, n'oserait jamais porter atteinte à l'intégrité du territoire ottoman, non par souci pour celui-ci mais par jalousie? L'Europe avait trop démontré que le sort des chrétiens d'Orient ne l'avait jamais que superficiellement préoccupée pour se laisser aujourd'hui conduire par l'implacable volonté de justice.

La question redoutable était déplacée, l'ottomanisme était sauvé.

Et Mustafa Kemal pacha, groupant autour de lui les éléments les plus ardents de la Jeune-Turquie, tous les adeptes du Comité « Union et Progrès » qui, hier, étaient les serviteurs enthousiastes de la politique prussienne, racolant des démobilisés désœuvrés, des volontaires attirés par la haute paye et la promesse de pillages, enrôlant des fonctionnaires sous menace de mort, accaparant les dépôts de munitions de l'armée, a formé un Gouvernement révolutionnaire à Sivas d'où il entend dicter au Gouvernement de Constantinople une politique conforme à la sienne, niant aux puissances le droit de changer quoique ce soit au régime pourri de la Turquie et laissant aux Turcs l'entière faculté de martyriser les chrétiens de l'Empire comme par le passé...

Le Gouvernement de Constantinople se trouve placé

dans une situation difficile, car il sait parfaitement que le programme de Mustafa Kemal correspond aux aspirations intimes de tous les Turcs qui, habitués depuis cinq siècles à considérer les *rayas* (chrétiens) comme des esclaves, taillables et corvéables à merci, ne peuvent facilement admettre la suppression radicale de cet état de choses.

Le Gouvernement de Constantinople pense de même mais il aurait voulu arriver au même résultat par la douce persuasion de savantes négociations. Le vacarme de Mustafa Kemal est compromettant. Ce qui est certain, c'est que de Constantinople comme de Sivas, les instructions envoyées aux agents d'exécution ont les mêmes caractères violemment hostiles aux chrétiens. A Sivas, le mot d'ordre est brutal, à Constantinople, il est perfide, c'est la seule nuance qui les différencie.

Toutes les nouvelles qui parviennent du proche Orient concordent pour montrer que la situation des chrétiens est de plus en plus précaire. La persécution, interrompue au moment de l'armistice, recommence et les chefs des quatre grandes communautés chrétiennes d'Orient : le patriarcat œcuménique, le patriarcat arménien, le chef de l'Église catholique arménienne et le chef de l'Église protestante arménienne ont, le 5 octobre 1919, adressé au président de la Conférence de la Paix un appel angoissé. Les vols, les sévices, les assassinats se multiplient et l'indifférence de l'Europe fait prévoir la catastrophe définitive.

Les Jeunes-Turcs ont trouvé des complices, politiquement intéressés, dans le Gouvernement géorgien qui tient les portes par lesquelles l'Arménie agonisante attend des vêtements et des médicaments. Les Géorgiens font le blocus de l'Arménie.

Les déportés grecs n'osent plus rentrer dans leurs foyers par crainte d'y trouver la mort ou de devoir les fuir à nouveau. Toute l'œuvre patiemment et pén-

blement entreprise de rapatriement est compromise. Cette œuvre avait pourtant déjà produit d'importants résultats.

L'œuvre de rapatriement.

La Commission centrale de secours aux déportés grecs fut instituée en novembre 1918, aussitôt après l'armistice, par le patriarcat œcuménique. Son président, le métropolitite d'Énos, membre du Saint-Synode, est entouré de banquiers, juristes, hommes d'affaires appartenant à la colonie grecque de Constantinople.

La Commission centrale a des sous-commissions formées de notables des principales villes de Thrace et d'Asie Mineure. Tous les secours, dans ces districts, sont distribués par les soins de ces sous-commissions. Les fonds proviennent de souscriptions privées et d'un don de 10 millions de drachmes du Gouvernement grec. Les souscriptions privées atteignaient, à la fin d'août, 123.921 livres turques (au taux de 23 francs : 2.850.182 francs). Le Gouvernement grec a, d'autre part, promis un nouveau don de 10 millions.

Le premier souci de la Commission fut le rapatriement des Grecs disséminés à l'intérieur de l'Asie Mineure. A la fin d'août 1919, 14.147 personnes avaient été rapatriées. La dépense occasionnée s'était élevée à 54.581 livres turques (1.255.363 francs). Ce chiffre ne représente pas le coût réel car le Gouvernement grec avait accordé le demi-tarif sur ses bateaux. Le Gouvernement turc, par contre, n'a accordé aucune réduction sur ses voies ferrées.

Le nombre des déportés, pendant la guerre euro-

péenne, s'élevait, d'après la statistique du patriarcat, à 490.063. La Commission centrale de secours, d'après les rapports de ses agents, porte ce chiffre à 503.229. Sur ce nombre la Commission en a rapatrié 14.147. D'autre part, 121.325 sont rentrés par leurs propres moyens, ce qui ne donne qu'un total de 133.472, soit un peu plus d'un quart seulement. D'après les informations reçues il faut s'attendre à ce que, dans bien des cas, la moitié des exilés de certains districts ne reviennent jamais, étant morts de fatigue, de privation et de mauvais traitements.

Le second souci de la Commission a été l'aide immédiate aux rapatriés sous forme d'aliments, vêtements et habitations. De grandes sommes d'argent furent envoyées dans les districts où la misère était la plus poignante. Cette œuvre de charité ne pouvait malheureusement avoir qu'un caractère temporaire et insuffisant pour des gens ayant besoin d'un petit capital leur permettant de reprendre leur métier, tels que des fermiers et des pêcheurs; on avait tenté, à l'origine, de créer des cantines assurant la nourriture par groupements, mais l'éparpillement de la population a dû y faire renoncer et faire revenir au système des allocations individuelles.

La guerre avait créé des milliers d'orphelins que les Turcs avaient commencé d'islamiser. Il a fallu rechercher ces enfants et créer des orphelinats pour les héberger. Il y a actuellement 15 institutions de cet ordre à Chalki (Constantinople), Kirk-Kilissé, Andrinople, Zindzidere, Ordou, Gallipoli, Pafra, Tokat, Sivas, Kerassund, Trébizonde, Samsoun, Boulandzak, Akdagh-Naden, Enos.

Le nombre des orphelins sauvés est de 2.869. La dépense s'est élevée à 1.250.000 francs sans compter l'habillement, évalué à 460.000 francs.

Comme nous le faisons observer plus haut, le secours

immédiat n'était qu'un palliatif. Par un arrangement avec la Banque d'Athènes un système de prêts fut inauguré suivant le barème suivant :

7.000 francs	pour une famille de fermiers.
2.300 francs	— viticulteurs.
2.300 à 7.000 francs	— pêcheurs.
1.000 francs	— d'artisans.
3.000 francs	— bergers.
1.000 à 2.500 francs	— voituriers.
2.500 francs	— bûcherons ou charbonniers.

Ce barème était calculé de telle sorte que le fermier se trouvait en mesure d'acquérir au moins un bœuf de labour, une charrue et des semences, le pêcheur une barque et des filets, l'artisan les outils nécessaires à son métier. Les prêts étaient à 2 0/0 remboursables en sept années. Le premier paiement devait avoir lieu à la fin de la première année après la moisson. La Banque d'Athènes se chargeait de l'encaissement. Cette œuvre des prêts est organisée par district, chaque district ayant sa succursale qui reçoit les fonds de Constantinople. Les autorités villageoises préparent les listes des demandeurs avec leur catégorie. Cette liste est vérifiée par la succursale qui l'envoie à la direction centrale pour approbation et envoi des fonds correspondants; des inspecteurs en tournée permanente contrôlent l'exécution.

Les fonds à la disposition du Comité, n'ont pas été suffisants pour permettre l'application de ce mode de secours à tous les districts. Force a été de se confiner à la Thrace et à la côte asiatique de la mer de Marmara, comme étant les plus accessibles et les moins sujettes à souffrir d'un renouveau de désordres.

16 millions ont déjà été distribués ou sont en cours de distribution, mais on a calculé que rien que pour

la Thrace et le district de la Marmara 43 millions seraient nécessaires.

Un grand nombre de villages étaient dans un tel état de destruction qu'il était impossible aux villageois d'y retourner sans qu'on leur ait donné le moyen de se créer un abri. On se rendra compte du désastre en apprenant que dans 220 villages grecs, sur un nombre total de 36.395 maisons existant avant la guerre, il n'en reste que 11.811 de plus ou moins habitables, alors que 16.370 ont été complètement détruites et 8.214 partiellement détruites.

Inutile de dire que toutes les maisons avaient été pillées après le départ de leurs habitants grecs. 5.830.000 francs ont été affectés aux reconstructions les plus urgentes.

L'assistance médicale a été laissée aux soins de la Croix-Rouge hellénique qui a établi des hôpitaux et dispensaires dans différents centres à Constantinople, en Thrace et en Asie Mineure.

La Commission américaine de secours dans le proche Orient a pu étendre son action dans des parties de l'Empire que la Commission centrale hellénique, faute de moyens, n'avait pu atteindre, notamment au Caucase, dans les provinces de la mer Noire et dans l'intérieur de l'Asie Mineure. Un certain nombre d'orphelinats grecs de ces régions reçoivent une aide effective de la Commission américaine.

L'attitude du gouvernement Turc.

L'attitude des fonctionnaires turcs à l'égard de l'œuvre de la Commission centrale de secours, sans être ouvertement hostile, s'est manifestée par une obstruction de tous les instants. Et l'on a la preuve que cette obstruction était ordonnée par le Gouvernement de Constantinople.

On s'est efforcé de rendre la vie des rapatriés impossible en demandant à ces malheureux, dénués de tout et revenant dans leurs propriétés ravagées, le paiement de taxes et d'arrérages dont ils n'avaient pas le premier sou. On les menaçait, en cas d'insolvabilité, de saisir le bœuf ou la barque qu'ils venaient d'obtenir de la Commission de secours. Ailleurs, on s'opposait à l'acquisition des bêtes de labour pour leur rendre le travail impossible. Le bois réuni pour reconstruire les maisons et acheté par la Commission était saisi et distribué aux villageois musulmans. Et ce ne sont là que quelques exemples.

Comme les paysans chrétiens sont désarmés, ils sont sans défense contre le brigandage turc alléché par la nouvelle que les villageois orthodoxes ont, dans leur ceinture, le peu d'argent qui leur a été avancé par la Commission de secours. Si le pays n'était pas si vaste on pourrait espérer quelques protections de troupes internationales, mais elles ne sauraient être partout.

Le haut Commissariat britannique à Constantinople a détaché un certain nombre d'officiers qui surveillent constamment les actes des autorités locales ottomanes. Grâce à leur vigilance et à leur énergie, la Commission de secours a pu surmonter une partie des difficultés de sa tâche.

Cette tâche, par elle-même, est suffisamment ardue pour que l'hostilité des Turcs ne soit une déplorable entrave. Quelques chiffres, à ajouter à ceux précédemment cités, suffiront à montrer la détresse des populations orthodoxes. Sur 544 villages atteints, on a pu établir, pour 220, les statistiques suivantes :

Nombre de maisons avant 1914 :	36.395.	Détruites :	11.811.	Partiellement :	8.214.
— bœufs	—	14.214.	Restants :	651.	
— chevaux	—	12.495.	—	288.	
— vaches	—	14.757.	—	2.516.	

Au lieu de donner au monde civilisé l'illusion qu'un esprit nouveau promettait une régénération de la Turquie, la haine invétérée du chrétien a été plus forte que toutes les précautions que conseillait une habile politique. La persécution des chrétiens a recommencé. Elle doit cesser parce que c'est un trop insultant défi à l'humanité. Les Grecs ont le droit de rentrer sur ces terres qui furent leur patrimoine ancestral, non pas en simples ottomans honteux, à nouveau livrés à toutes les fantaisies tyranniques d'un ottomanisme incapable, mais en possesseurs définitifs de la terre, sous la protection du drapeau grec. Il n'y a pas d'autre solution.

Les combinaisons diplomatiques et financières même les plus astucieuses et les plus séduisantes ne peuvent plus prévaloir sur les droits de la vie.

